

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

Date de convocation :
01.04.2025

Nombre de Membres :
En Exercice : 12
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 1
Siège vacant non
comptabilisé : 1

Résultat du vote :
Voix « pour » : 11
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
01.04.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni dans la salle du rez de chaussée de l'espace Maurice Genevoix sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mr MOURBRUN, Mme GROS, Mr KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDŸK, Mme MOREAU, Mr BAUGE et Mme TURE

Avait donné pouvoir : Mme PIGEAT représentée par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : Mr DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDŸK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2025/10 ACTE AU PRESIDENT : AIDE SOCIALE FACULTATIVE

8.2 Aide sociale

- Dans le cadre de la délégation de pouvoir et après avis de la commission permanente pour l'attribution des aides sociales facultatives, le CCAS a procédé aux règlements suivants :

Le jeudi 27 mars 2025 : Aide au paiement de facture :

DOSSIER	Motif de la demande	Montant facture	Montant de l'aide sollicitée / possible	Avis de la commission
DOSSIER N°1	Facture Gaz / Électricité QF→232→130€	466,33€	Montant sollicité et possible 130€	Avis favorable
DOSSIER N°2	Charges locatives QF→757→80€	2005,00€	Montant sollicité 100€ Montant possible 80€	Avis favorable
DOSSIER N°3	Facture gaz QF→328→120€	1003,17€	Montant sollicité et possible 120€	Avis favorable
DOSSIER N°4	Facture eau QF→647→80€	437,72€	Montant sollicité 200€ Montant possible 80€	Avis favorable avec orientation vers le service emploi pour Madame
DOSSIER N°5	Facture eau QF→434→100€	837,44€	Montant sollicité 120€ Montant possible 100€	Avis favorable sous condition d'un accès à l'épicerie sociale
DOSSIER N°6	Facture eau QF→418→120€	1 238,11€	Montant sollicité et possible 100€	Refus. L'aide apportée ne permet pas de régler la dette

Le jeudi 27 mars 2025 : Renouvellement épicerie :

DOSSIERS	QF/nbre de personne	Montant Du panier	Observation	Avis de la commission
DOSSIER N°1	QF 271/ 1 pers 1 adulte de 23 ans	90€	1 ^{er} accès : du 18-12-24 au 30-12-25 Demande d'un 1 ^{er} renouvellement	Accord de principe pour un renouvellement de 3 mois
DOSSIER N°2	QF 468/ 3 pers 1 adulte de 53 ans + 2 enfants de 20 et 16 ans	120€	1 ^{er} accès : du 15-05-24 au 14-08-24 1 ^{er} renouvellement : du 21-08-24 au 12-12-24 Demande d'un 2 ^{ème} renouvellement	Avis favorable 6 mois
DOSSIER N°3	QF non précisé / 1 pers 1 adulte	90€	1 ^{er} accès : du 15-05-24 au 14-08-24 1 ^{er} renouvellement : du 21-08-24 au 12-12-24 Demande d'un 2 ^{ème} renouvellement	Avis favorable 6 mois
DOSSIER N°4	QF 314/ 5 pers 2 adultes de 37 et 58 ans + 3 enfants de 7 et deux de 16 ans	160€	1 ^{er} accès : du 15-05-24 au 14-08-24 Demande d'un 1 ^{er} renouvellement	Accord jusqu'au 18/04/25 Date de départ de Mehun-sur-Yèvre le 19 avril 2025
DOSSIER N°5	QF 420 / 8 pers 2 adultes de 38 et 47 ans + 6 enfants de 2, 4, 6, 8, 12 et 18 ans	180€	1 ^{er} accès : du 23-10-24 au 24/01/25 Demande d'un 1 ^{er} renouvellement	Refus du renouvellement Les engagements relatifs à la gestion budgétaire ne sont pas respectés
DOSSIER N°6	QF 342 / 1 pers 1 adulte de 62 ans	80€	1 ^{er} accès : du 01-03-24 au 04-07-24 1 ^{er} renouvellement : du 16-10-24 au 31-03-25 Demande d'un 2 ^{ème} renouvellement	Avis favorable 3 mois
DOSSIER N°7	QF 525 / 1 pers 1 adulte de 74 ans	80€	1 ^{er} accès : du 19-06-24 au 19-09-24 1 ^{er} renouvellement : du 20-09-24 au 31-01-25 Demande d'un 2 ^{ème} renouvellement	Avis favorable 3 mois

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, prennent acte des aides accordées par la commission.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDÿK

Publié sur le site internet de la commune

le : 14.04.2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

